

2024-34 FINANCES/ AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GENERAL

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 09 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD procuration, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES. Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY procuration, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey M. Pierre GAL procuration

Commune de Menthonnex en Bornes M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum: nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents: 3

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage:

1 7 AVR. 2024

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET GENERAL

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024 17 AVR. 2024

Publié le

ID: 074-247400112-20240409-DEL_2024_34-DE

2024-34 FINANCES/ AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET GENERAL

AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET GENERAL

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif présente :

- un résultat cumulé excédentaire d'investissement de : 864 029,26 €, automatiquement reporté en investissement.
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 2 402 447,43 €

Des restes à réaliser en investissement comme suit :

- Restes à réaliser 2023 à reporter sur 2024 en dépenses

2 737 312,98 €

- Restes à réaliser 2023 à reporter sur 2024 en recettes

2 029 531,84 €

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Présid

Xavier B

→ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Investissement : résultat cumulé 2023 excédentaire Fonctionnement : résultat cumulé 2023 excédentaire	864 029,26 € 2 402 447,43 €
Délibération	
Investissement : report de l'excédent en recette d'investissement au 001	864 029,26 €
Fonctionnement : affectation de l'excédent en recette d'investissement au 1068	2 402 447,43 €

La Secrétaire de Séance Sylvie MERMILLOD

Acte certifié exécutoire le :